



Association Coste

ASSOCIATION COSTE - Pôle Thérapeutique
365 ch de la Combe des Oiseaux – 30900 Nîmes
Tél : 04.66.36.94.94 – mail : formation@assocoste.fr



Bulletin d'Inscription

Je souhaite m'inscrire à la formation intitulée :

du _____ **au** _____

MES COORDONNEES :

Formation dans le cadre d'une inscription individuelle ? Case à cocher svp : oui non

Nom, Prénom _____

Adresse _____

Portable _____

Mail _____

Fonction Occupée _____

Si c'est une inscription / formation dans le cadre de votre emploi :

Employeur : _____

Adresse _____

Téléphone _____

Mail _____

Formation dans le cadre d'une prise en charge OPCO ? Case à cocher svp : oui non

MODALITES D'INSCRIPTION : Merci de nous retourner ce bulletin, avec :

une autorisation de votre employeur, à : ASSOCIATION COSTE – 365 chemin de la Combe des Oiseaux – 30900 NIMES (mail formation@assocoste.fr).

.../...

- **ET le règlement du coût de la formation : seules les inscriptions accompagnées de leur règlement seront définitives :**

- Si vous établissez un chèque : il sera encaissé à l'issue de la formation (à adresser à : ASSOCIATION COSTE – 365 chemin de la Combe des Oiseaux – 30900 NIMES).
- Si vous préférez un virement, voici nos coordonnées bancaires =
Banque : Banque Populaire Méditerranée - Domiciliation : BPMED NIMES FEUCHERES
RIB : 14607 00205 0005 1223602 86 - IBAN : FR76 1460 7002 0500 0512 2360 286 CODE
BIC : CCBPFRPPMAR
Le virement établi, merci de nous en transmettre l'avis d'exécution.

- **MODALITES D'ANNULATION OU DE DESISTEMENT :**

- **Annulation par l'ASSOCIATION COSTE** : l'association se réserve la possibilité d'annuler la formation si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, il s'engage à en informer le stagiaire 7 jours avant la date prévue du début de la formation.
 - **Annulation par l'employeur** : l'inscription peut être annulée par l'employeur sur simple demande au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100 % du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
 - **Annulation par le stagiaire** : pour annuler sa formation, le stagiaire doit se rapprocher de son employeur, au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. C'est ensuite l'employeur qui fera la demande d'annulation auprès de l'ASSOCIATION COSTE.
-